

par Jean-Pierre Fournier

Moctar est venu en France pour quantité de raisons mais notamment... parce qu'interdit par son père d'apprentissage du français ! Ce qui n'a pas empêché l'Aide sociale à l'enfance de le mettre à la porte le jour de ses 18 ans. Les week-end et les vacances scolaires sont pour lui des périodes sans repas, il a 25 € par mois pour vivre (chambre payée) depuis que l'ASE a été obligée de le réintégrer et de lui fournir une allocation. Son havre, c'est l'école. Le CASNAV d'abord, une classe d'insertion dans un EREA (établissement régional d'enseignement adapté), la préparation d'un CAP ensuite.

### **Tant de situations**

Il ne s'agit pas d'un exemple unique : les jeunes majeurs (ou mineurs) isolés sans-papiers sont plusieurs centaines à vivre des conditions de survie, où l'école est le seul lieu où l'on peut se poser, réfléchir, avancer. Un lieu de solidarité aussi : soutien collectif, aides pratiques.

A l'école élémentaire, pour les enfants et leurs familles, cette solidarité est également indispensable pour atténuer l'isolement induit par les conditions de vie (pas d'accès aux allocations familiales ni au logement social).

Il est bien d'autres situations. Ces jeunes majeurs qui ont ici des liens familiaux, mais qui doivent batailler afin qu'au-delà de leurs études (ils obtiennent alors un titre étudiant) ils puissent entrer dans la vie active. Ces réfugiés d'un peu partout qu'on regarde avec suspicion (allez prouver des persécutions !). Ces Roms, européens sans l'être tout en l'étant, qui sont désignés à la vindicte publique par le ministre de l'Intérieur : la scolarisation n'est jamais évidente et souvent chamboulée par les évacuations de camps. Mais là aussi il y a de la solidarité (cf. le beau témoignage de Corinne du CRAP : <http://www.questionsdeclasses.org/?bienvenue-au-lieu-de-dehors>)

### **Un droit : l'éducation**

... [lire la suite sur le site des Cahiers pédagogiques](#)